

Compte tenu des éléments développés, il est proposé de conclure la délégation pour une durée de 5 ans, sous la forme d'un affermage.

Les démarches de consultation de la commission des usagers des services publics ont été accomplies, le comité technique paritaire a été consulté et au vu de l'avis favorable, il vous est demandé d'adopter le principe de la délégation de service public pour la gestion de la halte nautique de plaisance de l'Ile des Ravageurs et d'adopter le projet de contrat de délégation.

Adopté à l'unanimité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- 6.012 **Service de l'assainissement. Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2011.**
- 6.013 **Service de l'assainissement. Instauration de la participation pour le financement de l'assainissement collectif.**

M. DUKAN : L'année 2011 se caractérise par la mise en œuvre de notre règlement d'assainissement qui a été mis en place cette année. 1 M€ de travaux ont été réalisés en 2011 pour réhabiliter ou mettre en séparatif notre réseau. Les indicateurs financiers ont été cités précédemment.

C'est un dont acte.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la communication de ces rapports.

La délibération 6.013 est adoptée à l'unanimité.

Questions diverses

Mme DE LUCA : Je voudrais évoquer rapidement un dossier un peu pourri qui se déroule à côté de chez nous, à Bonneuil, c'est la situation de l'usine Eiffage qui remue un peu les voisins, les riverains des villes voisines et ceux de cette zone de Créteil riveraine.

Beaucoup d'agitation autour de ce sujet ...

M. le Maire : Surtout en période électorale ...

